

DPA/Inf (2011)18add

5 mai 2011

Mise en œuvre du Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne: aperçu des activités (1^{er} janvier - 31 décembre 2010)

Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne menés en 2010

1. Depuis 1993, poursuivant des objectifs communs en matière de promotion des valeurs démocratiques, du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit, le Conseil de l'Europe (CdE) et l'Union européenne (UE) ont renforcé leur coopération par le biais de Programmes conjoints¹.

2. En 2010, les Programmes conjoints ont continué à représenter la principale source de financement soutenant des projets d'assistance technique et de coopération du CdE destinés à soutenir des réformes démocratiques dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-est, du Caucase du Sud et en Turquie. Cinquante-trois Programmes conjoints, pour la plupart pluriannuels, ont été menés en 2010, pour une enveloppe budgétaire cumulée (EBC)² de 87,6 millions €. La contribution de l'Union européenne s'est élevée à 73,7 millions € (84%), celle du CdE à 13,9 millions € (16%). Sur ces cinquante-trois Programmes conjoints, vingt-et-un, nouveaux, ont été entamés en 2010, pour une EBC de 31,9 millions € (en 2009, 27,8 millions €), à laquelle l'Union européenne a apporté une contribution de 27,5 millions € (86%) et le Conseil de l'Europe de 4,4 millions € (14%). On trouvera en annexe au présent rapport une liste des Programmes conjoints actifs en 2010.

3. L'Enveloppe budgétaire annuelle pour 2010 (calculée au prorata)³, de 27,3 millions €, était composée d'une contribution de l'Union européenne à hauteur de 22,8 millions € (83,5%) et d'une contribution du Conseil de l'Europe à hauteur de 4,5 millions (16,5%). Les Recettes annuelles au titre des contributions de l'UE concernant les Programmes conjoints, telles que comptabilisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, se sont élevées à 20,1 millions €. Elles ont représenté 68% du total des revenus 2010 tirés des contributions extrabudgétaires, confirmant ainsi l'UE en tant que principal contributeur externe aux activités du CdE.

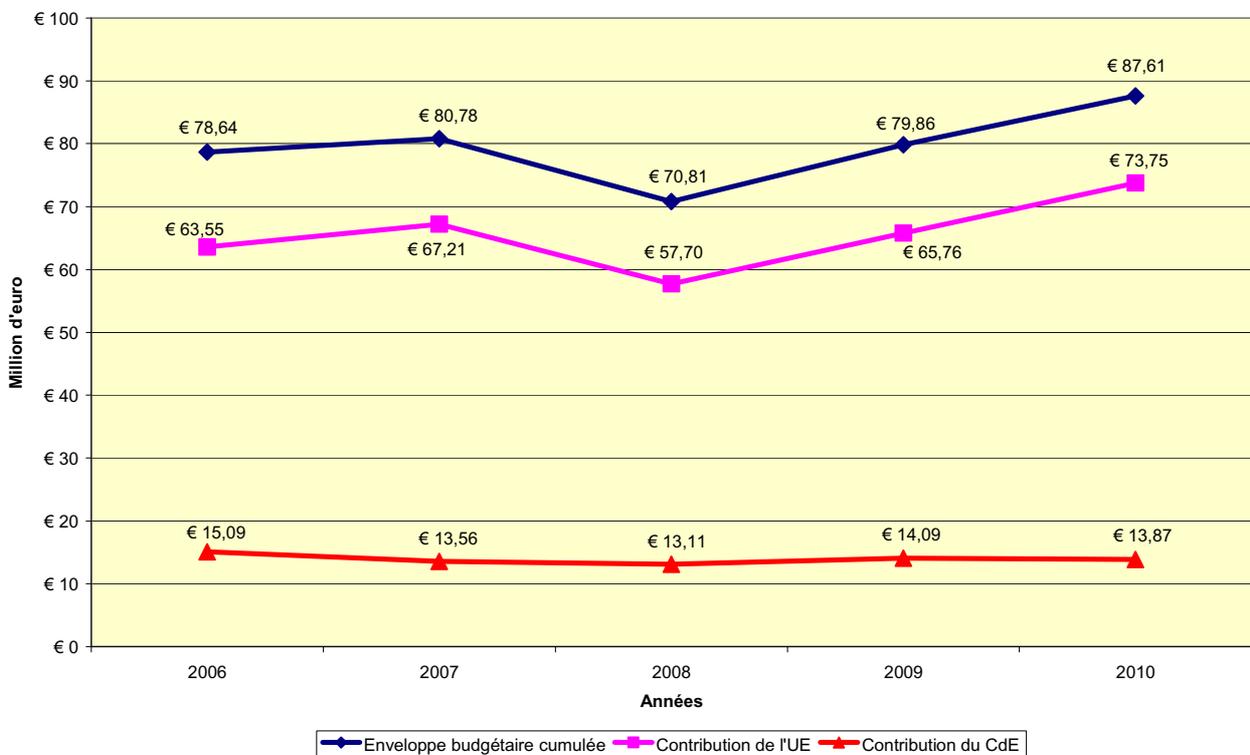
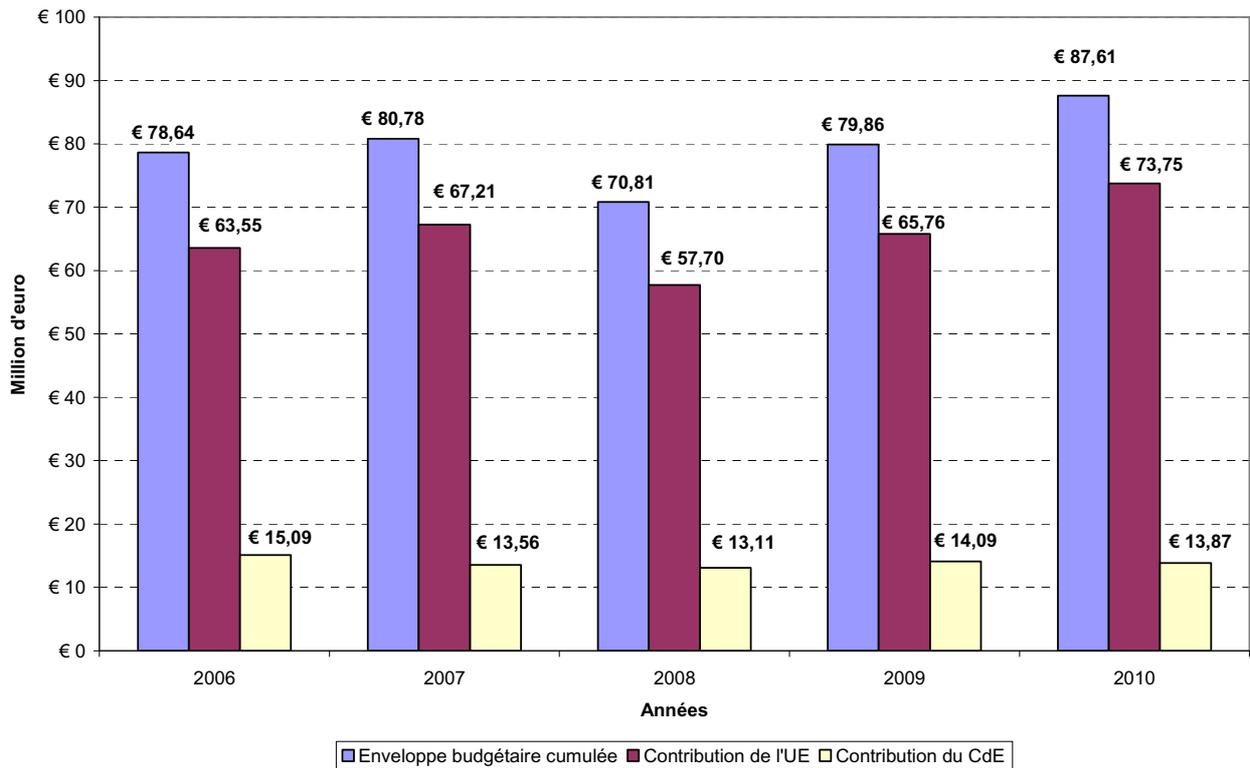
4. La variation annuelle de l'EBC a montré une augmentation de 9,7% par rapport aux chiffres de 2009. Cette variation positive confirme une tendance à l'augmentation lente mais régulière de l'EBC, observée durant les cinq dernières années (2006-2010) (une augmentation annuelle moyenne de 2,7%). La diminution relative notée en 2008, consécutive à la réforme des instruments financiers de l'UE en 2007, n'a pas affecté de manière significative la tendance générale. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de l'EBC et des contributions de l'UE et du CdE aux Programmes conjoints entre 2006 et 2010.

¹ On trouvera sur le site web des Programmes conjoints <http://jp.coe.int> des informations en temps réel concernant les activités mises en œuvre dans le cadre de Programmes conjoints en cours de réalisation, ainsi que sur les Programmes conjoints déjà terminés.

² L'Enveloppe budgétaire cumulée (EBC) est calculée en additionnant l'ensemble des enveloppes budgétaires de tous les Programmes conjoints actifs pour une année donnée.

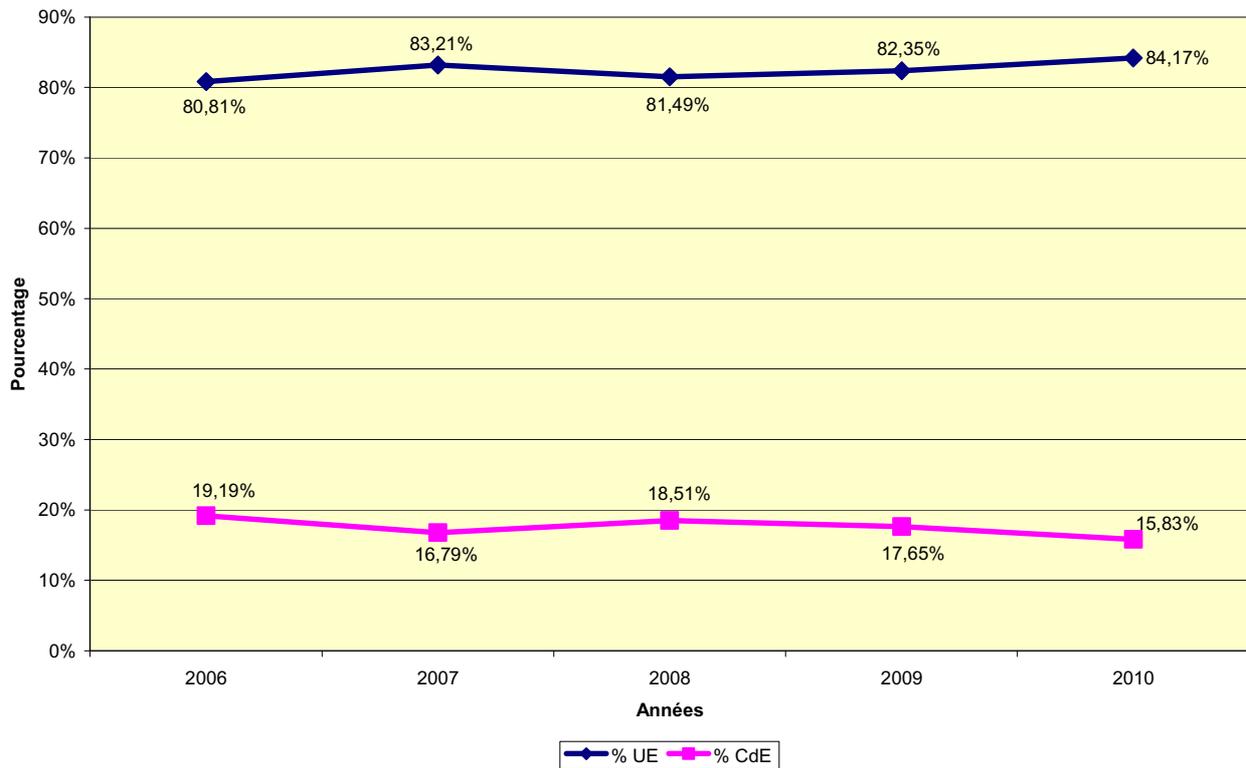
³ L'Enveloppe budgétaire annuelle (EBA) est calculée *pro rata temporis* pour la durée des Programmes conjoints actifs au cours d'une année donnée ; l'EBA devrait être considérée comme une valeur indicative.

Contribution de l'UE et du CdE à l'enveloppe budgétaire cumulée (en million d'euro)



5. Le ratio moyen du cofinancement entre l'UE et le CdE est passé de 80/20 au cours de la première moitié de la décennie à 82/18 au cours de la deuxième moitié. Le graphique ci-après montre l'évolution de ce ratio sur la période 2006-2010.

Ratio de cofinancement

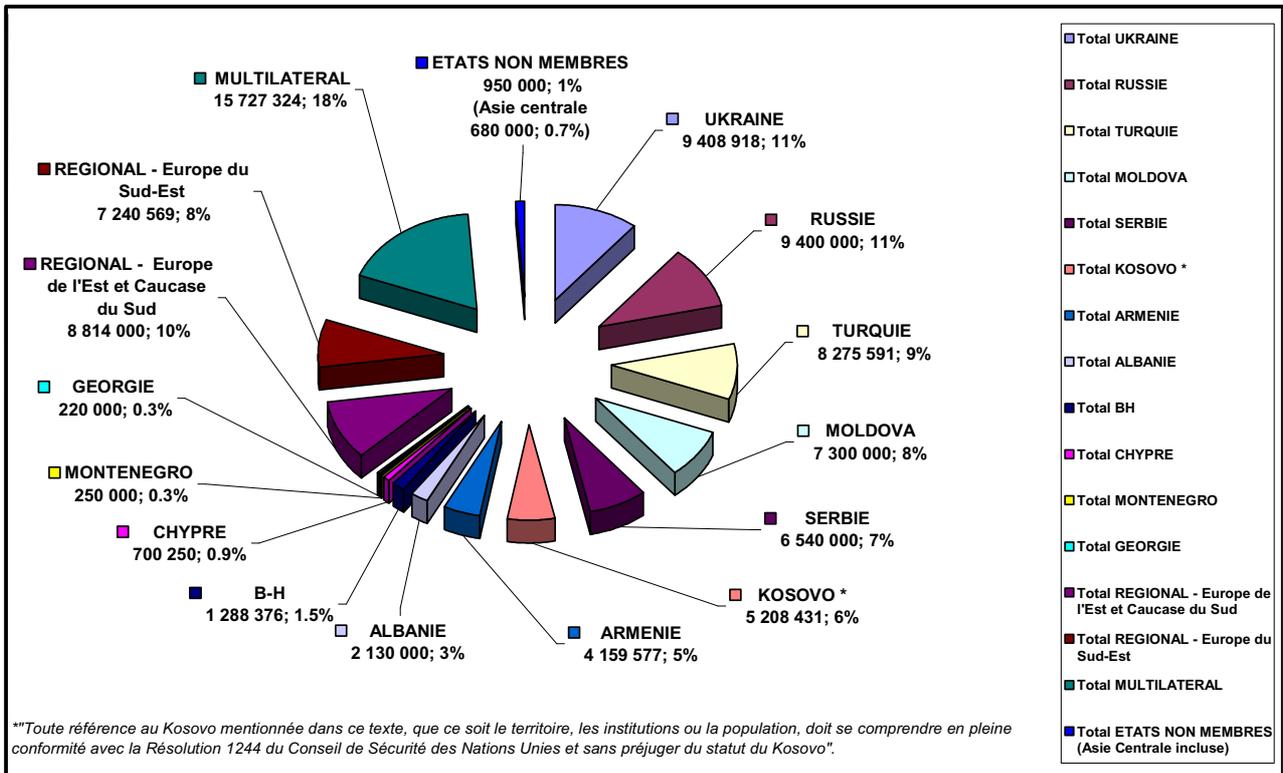
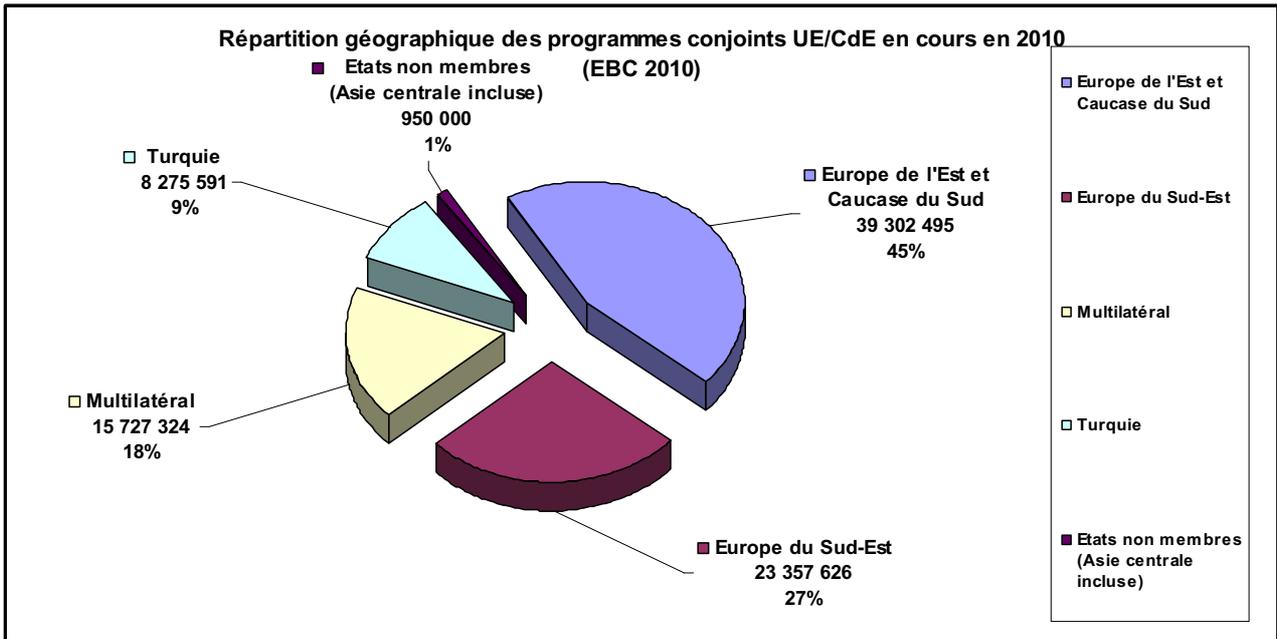


6. L'année 2010 a été marquée par la signature, dans le cadre du volet multilatéral du Partenariat oriental (PO) de l'UE⁴, d'une « **Facilité CdE** » (total 4 millions €). Cet instrument innovant entend faciliter l'action de soutien du CdE aux réformes menées dans les pays bénéficiaires du PO, afin de consolider le suivi donné aux conclusions des organes de monitoring et de conseil du CdE dans certains domaines prioritaires. La Facilité englobe, du point de vue thématique, les domaines clés couverts par la Plateforme I du Partenariat oriental « Démocratie, Bonne gouvernance et Stabilité ». Les projets financés par le biais de cette Facilité se concentrent sur le fonctionnement de la justice, sur la promotion des normes électorales et sur des mesures de lutte contre la corruption et la cybercriminalité.

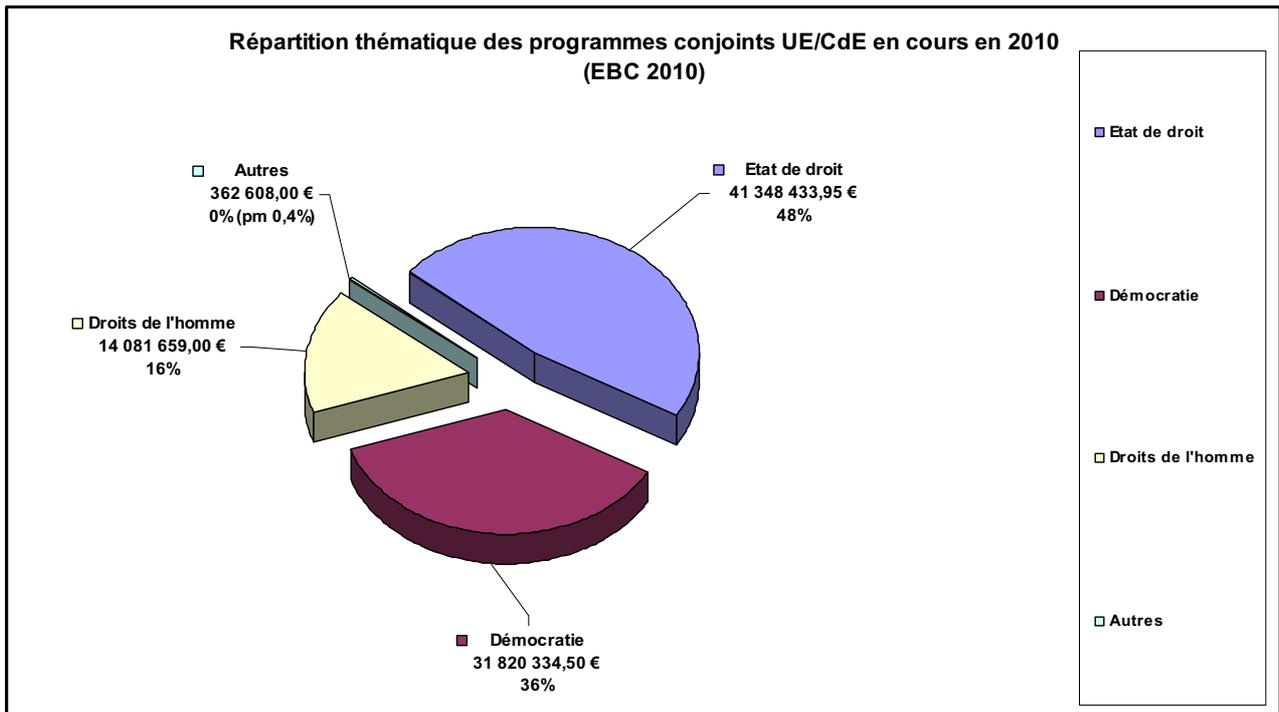
7. En termes de **distribution géographique**, en 2010, la majorité des Programmes conjoints ont été destinés à des pays spécifiques, un certain nombre de programmes étant **régionaux** ou **multilatéraux**. Comme en 2009, les Programmes conjoints sont restés axés sur l'Europe de l'Est et le Caucase du Sud (39,3 millions €, soit 45%), suivis par les pays d'Europe du Sud-est (23,3 millions €, soit 27%) et la Turquie (8,3 millions €, soit 9%). Les Programmes conjoints menés en Ukraine, en Fédération de Russie (9,4 millions €, soit 11% chacun), en Turquie (8,3 millions €, soit 9%), en Moldova (7,3 millions €, soit 8%), en Serbie (6,5 millions €, soit 7%) et au Kosovo^{*} (5,2 millions €, soit 6%) ont représenté 52% de l'EBC 2010. Les graphiques ci-dessous illustrent la distribution géographique du financement liés aux Programmes conjoints actifs en 2010.

⁴ Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Ukraine

^{*} Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.



8. Pour ce qui est de la **distribution** en fonction des **domaines d'expertise** du Conseil de l'Europe, on constate que les Programmes conjoints sont restés fortement axés sur l'**État de droit** (41,3 millions €, soit 48%), suivi de la **Démocratie** (31,8 millions €, soit 36%) et des **Droits de l'homme** (14 millions €, soit 16%). Le graphique ci-après illustre la distribution du financement par domaine thématique en 2010.



9. **État de droit** : en 2010, dix-neuf Programmes conjoints ont été menés dans ce domaine, la coopération UE/CdE étant particulièrement intense dans des secteurs tels que i) la réforme des systèmes judiciaires (21,4 millions €) et ii) la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le crime organisé et la cybercriminalité (€14,5 millions €).

Les Programmes conjoints mis en œuvre dans deux derniers secteurs de coopération au titre de l'État de droit, à savoir iii) le soutien à la réforme des systèmes pénitentiaires/de la police et iv) le soutien aux réformes constitutionnelles/para-constitutionnelles, se sont élevés à 4,5 millions € et 0,9 million € respectivement.

10. On trouvera ci-dessous une synthèse des principaux résultats obtenus dans le cadre de certains programmes de coopération menés en 2010 au titre de l'État de droit.

- Un soutien substantiel a été apporté à la réforme du système judiciaire en Moldova au titre du Programme conjoint «Indépendance renforcée, transparence et efficacité de la justice » (total 3,3 millions €), qui s'est achevé en 2010. Le Programme a contribué à consolider le rôle et les compétences de l'organe d'autorégulation judiciaire - le Conseil supérieur de la Magistrature – et à accroître la capacité institutionnelle et administrative du Barreau, outre qu'il a soutenu la réforme du Service du Procureur en Moldova. Tous les pans importants de législation concernant le fonctionnement de la justice ont fait l'objet d'une évaluation, et une base de données des lois et projets de loi, mise à jour en permanence, a été créée. Les travaux conjugués d'experts nationaux et internationaux ont permis de parachever le cadre juridique en matière de médiation. L'Institut national de la Justice a bénéficié de l'assistance d'experts du CdE pour améliorer la formation initiale et permanente des juges, procureurs et autres professionnels du droit. A la suite d'une évaluation de la situation en ce qui concerne l'accès aux informations juridiques, une assistance d'experts a été mise à disposition du ministère de la Justice pour le développement d'un nouveau système d'information sur la jurisprudence, et les infrastructures informatiques pour ce faire ont été renforcées. Le Programme a contribué au processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre d'un système d'aide juridique gratuit, améliorant ainsi l'accès des citoyens moldaves à la justice. Le système national d'exécution des décisions de justice a fait l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers.
- Une transparence et une efficacité accrues de la justice : un Programme conjoint à grande échelle portant sur ce thème est mis en œuvre depuis 2008 en Ukraine (total 6 millions €). Parmi les importants jalons de ce Programme a ainsi figuré la préparation de projets de textes législatifs et réglementaires concernant le système de gestion automatique des affaires, dont la mise en œuvre devrait rendre le travail des tribunaux plus transparent et plus efficace. Le Programme a permis d'acquérir l'équipement technique nécessaire pour créer des réseaux internes modernes dans tous

les tribunaux généraux sur tout le territoire ukrainien. Il a également permis de promouvoir le concept d'une résolution alternative des différends, pour réduire la charge de travail des tribunaux, et la médiation a été introduite avec succès dans plusieurs tribunaux ukrainiens, à titre d'expérience pilote. Sur les quelques mois restants (le Programme s'achève en juin 2011), le Programme continuera à traiter de questions telles que l'informatisation des tribunaux, leur financement, ou encore la mesure de la charge de travail des juges.

- Le Programme conjoint « Renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes dans le respect des normes européennes » (total 3,3 millions €) est mis en œuvre en Turquie depuis janvier 2010. Il vise à renforcer le rôle des instances supérieures de la Justice en tant que catalyseurs de changements dans le cadre normatif national et vecteurs pour une bonne application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), de la Charte sociale européenne (CSE) et d'autres normes européennes. Le Programme intervient sur deux grands axes : des activités de formation, d'une part, et la promotion de la coopération entre le Conseil supérieur des Juges et des Procureurs et les Hautes Cours et des institutions homologues dans d'autres pays européens.
- Le Programme conjoint contre la corruption en Albanie, en cours depuis septembre 2009 (total 2,1 millions €), vise à permettre aux autorités albanaises de mieux mettre en œuvre les recommandations formulées par le GRECO dans ses rapports d'évaluation. Le Programme a déjà donné des résultats concrets significatifs. Le Programme a contribué à la mise en conformité de la législation anticorruption albanaise avec les normes et bonnes pratiques internationales dans des domaines tels que le financement des partis politiques, les incriminations/responsabilité pénale, le conflit d'intérêt et la législation concernant la fonction publique. Une matrice globale de conformité avec les conventions européennes de lutte contre la corruption a été élaborée. Des évaluations préliminaires ont été réalisées dans quatre secteurs sélectionnés, qui servent de base pour une évaluation plus approfondie du risque de corruption. Pour ce qui est du renforcement des capacités institutionnelles, l'assistance apportée au principal partenaire national, le Service d'Audit interne de l'administration et de la Lutte contre la corruption, a permis à ce dernier d'étoffer sa capacité à formuler des plans d'action anticorruption rationalisés, transversaux et pluriannuels. L'un des aspects innovants de ce Programme est son approche holistique de la lutte contre la corruption. Le Programme se concentre non seulement sur les lacunes législatives et institutionnelles, mais aussi sur les aspects pédagogiques et le travail avec les jeunes générations.
- Le Programme conjoint « Soutien au Réseau des Procureurs en Europe du Sud-est » (1,7 million € au total) avait pour but de consolider la capacité des pays bénéficiaires à instaurer et appliquer une coopération judiciaire pour lutter contre la grande criminalité, sur la base de l'acquis communautaire et d'autres normes et pratiques européennes et internationales. Le Programme, mis en œuvre de 2008 à 2010, a permis de réactiver le Réseau des Procureurs, après une période d'inactivité en 2007-2008, et d'établir des contacts directs entre les Bureaux des Procureurs par la réintroduction de réunions régulières. Parmi les principaux résultats du Programme, on citera : i) la signature du Mémorandum d'accord révisé par les Procureurs généraux de six pays bénéficiaires ; ii) l'achèvement d'un ambitieux programme de formation dans divers secteurs du projet ; iii) la finalisation d'une version révisée du Manuel PACO sur la coopération judiciaire et d'autres instruments importants pour la coopération internationale entre les Procureurs et les Autorités judiciaires.
- Un Programme conjoint sur la cybercriminalité en Géorgie, de taille relativement modeste et d'une durée d'un an (total 0,2 million €), a été mis en œuvre en 2010, avec des résultats tangibles et très prometteurs. Le Programme a aidé les autorités géorgiennes à faire un pas décisif dans la lutte contre la cybercriminalité et pour la protection des données personnelles, conformément aux normes internationales, et a permis de développer une base solide pour des mesures ultérieures. La législation existante sur la cybercriminalité et la protection des données a été soigneusement examinée pour en identifier les lacunes à traiter dans une étape ultérieure de réforme. Par la suite, le Programme a soutenu la création et les activités de groupes de travail législatifs et révisé les projets d'amendement préparés. Le processus de ratification de la Convention sur la Cybercriminalité (STE n° 185) a été lancé. Pour ce qui est du développement institutionnel, un rapport a été remis aux bénéficiaires concernant les mesures à prendre pour établir une Unité chargée de lutter contre la criminalité utilisant les technologies de pointe, et les autorités géorgiennes ont pris la décision de créer une telle Unité. Il a été convenu avec les autorités compétentes qu'une fois la nouvelle législation sur la cybercriminalité adoptée, le concept de formation sur la cybercriminalité (élaboré dans le cadre du Projet global sur la cybercriminalité II, avec la participation active des partenaires géorgiens) sera mis en œuvre en Géorgie. Les supports de formation et manuels de bonnes pratiques déjà élaborés au plan international ont été traduits en géorgien et une session sur mesure

de « formation des formateurs » a été élaborée et organisée. De plus, une attention particulière a été accordée à la coopération entre les fournisseurs de services Internet et les organismes répressifs dans les enquêtes sur la cybercriminalité, et un Mémoire d'accord a été signé en mai 2010 entre ces deux catégories de parties prenantes.

- L'amélioration du système pénitentiaire, conformément aux Règles pénitentiaires européennes et à d'autres normes internationales, est au centre du Programme conjoint « Diffusion des pratiques pénitentiaires modèles et promotion d'une réforme pénitentiaire en Turquie », en cours depuis mars 2009 (2,9 millions € au total). Du matériel et des outils pédagogiques spécifiques, tels qu'un Programme pour la prévention des suicides et des manuels de formation aux Règles pénitentiaires européennes, sur la Bonne gestion des Prisons, et sur le Leadership et les Normes opérationnelles ont été produits pour servir dans des programmes de formation destinés à des formateurs nationaux et aux directeurs d'établissements pénitentiaires. En outre, il a été procédé à une évaluation des besoins en matière d'atelier de formation professionnelle et des ateliers seront aménagés dans 90 prisons en Turquie.

11. Parmi les nouveaux Programmes au titre de l'État de droit qui ont débuté fin 2010, il convient de rappeler les Programmes conjoints « Lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le crime économique en Serbie » (total 2,2 millions €), « Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe » (total 1,6 million €), « Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités de lutte contre la cybercriminalité » (Europe du Sud-est et Turquie : total 2,8 millions €).

12. **Démocratie** : les 26 Programmes conjoints actifs en 2010 dans ce domaine, caractérisés par une hétérogénéité thématique, portaient sur une large palette de domaines de coopération, notamment :

- i) Participation des jeunes et citoyenneté (6 millions €);
- ii) Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage (4,4 millions €);
- iii) Soutien à la société civile (3,5 millions €);
- iv) Médias (2,5 millions €);
- v) Dialogue interculturel/Centre Nord-Sud (2,4 millions €);
- vi) Traitement des situations post-confliktuelles (2,4 millions €);
- vii) Gouvernance locale (2,4 millions €);
- viii) Promouvoir une société socialement cohésive et durable (2,1 millions €);
- ix) Éducation pour des sociétés démocratiques durables (2 millions €);
- x) Élections (1,9 million €);
- xi) Protection de la diversité naturelle (1,4 million €).

13. Certains résultats clés des Programmes mis en œuvre en 2010 au titre de la Démocratie sont brièvement présentés ci-dessous.

- Le Programme conjoint régional « Soutien pour des élections libres et équitables » a été mis en œuvre de 2008 à 2010 dans les pays du Caucase du Sud et en Moldova (total : 1 million €). Il a permis de déployer une assistance conséquente en faveur des pays bénéficiaires alors que ceux-ci s'apprêtaient à faire face à des échéances électorales d'importance majeure. Des améliorations tangibles ont été introduites en ce qui concerne la législation électorale en Arménie, en Géorgie et en Moldova, suite à des conseils d'experts de la Commission de Venise. L'assistance ciblée pour les Commissions électorales centrales de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldova a fait beaucoup pour consolider la capacité des pays concernés en matière d'administration d'élections. Des programmes de formation, organisés pour des journalistes de la presse écrite et de l'audiovisuel, ont permis aux participants de mieux comprendre le rôle, les responsabilités et la mission professionnelle des médias durant les campagnes électorales. La Moldova, en particulier, a bénéficié d'un plan d'assistance sur-mesure visant à augmenter la capacité de sa chaîne audiovisuelle publique TeleRadioMoldova en ce qui concerne la modération des débats politiques. De plus, des campagnes d'éducation et de sensibilisation destinées aux électeurs ont été menées ; elles ont ciblé en particulier les femmes en Azerbaïdjan et en Géorgie, ainsi que les jeunes et les électeurs résidant à l'étranger pour ce qui concerne la Moldova.
- En 2010, le fonctionnement du Réseau des Écoles d'études politiques a continué de bénéficier du soutien financier apporté par un Programme conjoint (total 3,5 millions €). Le Réseau compte maintenant seize Écoles en activité dans des pays d'Europe du Sud-est et de l'Est (y compris Belarus) et du Caucase du Sud, qui assurent la formation des futures générations de dirigeants des sphères politique, économique, sociale et culturelle. De janvier à décembre 2010, le Programme a soutenu l'organisation de 49 séminaires, nationaux et régionaux, portant sur des thèmes divers tels

que les principes de la construction européenne, la Politique de voisinage de l'UE, les formes de gouvernance et la participation citoyenne, la coopération régionale, la réconciliation et le dialogue dans des situations post-confliktuelles, la prévention des conflits et la reconnaissance des spécificités culturelles et de la diversité culturelle. La 5e Université d'été pour la Démocratie, organisée à Strasbourg du 28 juin au 2 juillet 2010, focalisée sur le thème de la « Crise du leadership », a mobilisé plus de 650 participants.

- Le Programme conjoint « Programme de soutien à la Démocratie » pour la Moldova, en cours depuis janvier 2010 (total : 4 millions €), aborde le défi du développement démocratique sous plusieurs angles. Il soutient les autorités moldaves pour renforcer le dialogue politique, développer des médias pluralistes, réformer les mécanismes de protection des droits de l'homme et appliquer les normes européennes dans le fonctionnement des forces de l'ordre et du système judiciaire. Plusieurs textes de loi importants ont fait l'objet d'une évaluation, par exemple le concept de réforme du ministère de l'Intérieur, les modifications au Code électoral, la législation dans le secteur de la protection sociale et certains autres pans importants de législation. Pour ce qui est du développement des capacités, des noyaux durs de formateurs (juges, procureurs, officiers de police) ont été établis et formés pour assurer ensuite la formation de leurs pairs en ce qui concerne la prévention des mauvais traitements, les arrestations illégales, les droits procéduraux relatifs à la garde à vue ainsi que le recours à des solutions alternatives à la détention préventive et à l'emprisonnement. Les travaux sont en cours dans le secteur des médias, notamment pour renforcer la capacité de la chaîne audiovisuelle publique moldave, TeleRadioMoldova, ainsi que des travaux sur un nouveau code de déontologie pour les journalistes, une nouvelle méthodologie de monitoring pour le Conseil de coordination de l'Audiovisuel. Un soutien substantiel a été fourni à la commission électorale centrale et au ministère des Affaires étrangères pour l'organisation d'un référendum constitutionnel, en septembre 2010, notamment par la formation des membres des bureaux électoraux à l'étranger, la logistique pour assurer que ces bureaux sont dotés des ressources humaines nécessaires et l'observation des élections par des ONG nationales. En outre, les efforts en matière de réconciliation demeurent au centre des préoccupations traitées par le Programme ; une attention particulière est accordée aux activités qui promeuvent une large participation de la société et le dialogue politique. Le Programme contribue également au développement des capacités administratives et techniques et aux procédures de conciliation politiques du Parlement de la Moldova, en coopération avec l'Assemblée parlementaire du CdE.
- Le Programme conjoint « Promouvoir des normes européennes dans l'environnement médiatique ukrainien » est en place depuis septembre 2008. Les activités du programme sont mises en œuvre selon trois grands axes : i) renforcer le cadre législatif pour les médias ; ii) élever les normes déontologiques du journalisme en Ukraine, et iii) promouvoir le dialogue entre les médias, la société civile et l'administration de l'État au niveau régional et central. L'un des grands jalons du programme a été la ratification de la Convention européenne sur la télévision transfrontière (STE n° 132), en mars 2009. Le Conseil de l'Europe a accompagné ce processus avant la ratification et, en particulier, après, en apportant une assistance d'experts pour la planification de la transposition de la Convention en droit interne ukrainien. De plus, le programme a permis de mener à terme les évaluations juridiques d'autres pans importants de législation, par exemple le projet de loi sur l'audiovisuel public, le projet de loi sur l'accès à l'information et la loi existante sur les télécommunications. Une évaluation des besoins pour l'établissement d'un Club de la presse nationale a été menée à bien, et les mesures de suivi ont été adoptées. Un dialogue permanent a été établi entre l'équipe du programme et des parties prenantes nationales pour promouvoir le Code de déontologie pour les journalistes et les professions des médias. Un module de formation a été élaboré sur des modèles d'entreprise pour les médias de la presse écrite et électronique et les questions de rentabilité. La presse écrite au niveau des communes a été ciblée, et la préparation a été assurée pour la future privatisation de la presse écrite. Une étude de la situation des médias locaux a été menée dans 6 régions pilotes, et des mécanismes établis pour un dialogue public : des groupes de dialogue d'environ une vingtaine de participants ont été formés dans des régions pour faciliter le dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les médias. Les groupes se réunissent une fois par mois pour traiter et résoudre des problèmes d'intérêt public. Le cycle de formation pour améliorer les compétences de coopération transsectorielles a été achevé dans cinq des six régions pilotes. Au vu des résultats positifs du programme, sa période de mise en œuvre initiale a été prorogée jusqu'en décembre 2012, et son budget augmenté d'un million € supplémentaires (programme actuel : total 2,2 millions €).
- L'accord-cadre de partenariat (FPA 2010-2013, total 4,2 millions €) dans le domaine de la jeunesse offre une plate-forme pour l'innovation et la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe afin de développer une stratégie cohérente d'action en faveur de la jeunesse. Cette action commune, complexe et multiple, prône une approche basée sur des constats en matière de politique

de jeunesse et soutient les travaux dans des domaines tels que la citoyenneté européenne, la participation des jeunes, l'éducation aux droits de l'homme, la promotion du dialogue interculturel, les travaux de jeunesse et la formation des jeunes, le développement des politiques de jeunesse, l'inclusion, l'égalité des chances et quelques autres.

- Plusieurs programmes conjoints visant la protection de la diversité culturelle, du patrimoine, du paysage étaient opérationnels en 2010. Le Programme conjoint « Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* » (total : 2,8 millions €), mené depuis octobre 2009, mérite tout particulièrement que l'on s'y arrête. Sa méthodologie repose sur l'implication d'un grand nombre de parties prenantes, allant depuis des acteurs de terrain jusqu'à des ministères. Les travaux sont menés selon quatre grands axes : i) développement des capacités institutionnelles pour la protection du patrimoine culturel ; ii) assistance en faveur de la Commission pour la mise en œuvre de la reconstruction (*Reconstruction Implementation Commission* (RIC)) ; iii) prise en compte par la population du Kosovo*, et notamment les jeunes générations, de l'importance du patrimoine culturel en tant que patrimoine commun et iv) développement de l'économie locale par le tourisme culturel. En termes de développement des capacités institutionnelles, le programme a permis la préparation, la traduction et la publication d'ouvrages sur les normes internationales applicables à la protection du patrimoine archéologique, architecturale et intangible ; des séminaires promouvant ces normes ont été organisés. Des conseils d'experts ont été apportés à la RIC en ce qui concerne les travaux de restauration restants. Le mécanisme existant de la RIC a été cartographié et une proposition élaborée pour son successeur. En ce qui concerne les développements dans le domaine pédagogique, un cours d'université spéciale sur le patrimoine culturel a été conçu pour l'Université de Mitrovica. Les groupes de travail composés d'étudiants, d'élèves de classes élémentaires et d'enseignants ont été instaurés en vue de concevoir des modules sur le patrimoine culturel et naturel et sur la diversité culturelle, qui seront présentés sous forme de cours optionnels universitaires et dans les écoles élémentaires. Une étude de faisabilité est en cours pour le tourisme culturel dans une région sélectionnée.
- Le Programme conjoint « Éducation au Kosovo*- Interculturalisme et Processus de Bologne » (total 1,5 million €), mis en œuvre depuis mi-2008, vise à instaurer des conditions durables pour renforcer la compréhension interculturelle entre les communautés au Kosovo*, en s'appuyant sur l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation interculturelle, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie compatible avec les normes européennes et les meilleures pratiques. Les travaux sont organisés selon les grands axes suivants : i) passage en revue du cadre législatif applicable ; ii) mise en œuvre du programme d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (EDC/HRE) ; iii) formation des enseignants au multiculturalisme, en particulier formation pour des groupes spécifiques ; iv) développement de l'enseignement de l'histoire ; v) développement des politiques linguistiques et vi) réforme de l'enseignement supérieur. Les experts du Programme ont formulé des avis sur la législation encadrant les études pré-universitaires et l'enseignement supérieur, qui ont été pris directement en compte par les parties prenantes et intégrés dans la nouvelle législation. Les manuels EDC/HRE et autres outils produits par le Conseil de l'Europe ont été traduits et adaptés dans les langues locales. Un groupe de plus d'une quarantaine de professionnels locaux de l'enseignement a suivi une formation et s'est préparé à participer à la suite du processus de révision des programmes sur l'éducation citoyenne. Un réseau d'enseignants et de formateurs d'enseignants, issus des communautés majoritaires et non majoritaires, intéressés par l'éducation et le dialogue interculturels, et motivés pour servir de vecteurs de changement, a été créé. Un espace de travail collaboratif en ligne a été instauré pour faciliter et soutenir les travaux de ce réseau, qui s'en sert pour échanger des informations et des expériences, ainsi que pour travailler en groupe sur la formation et le matériel pédagogique.

14. Parmi les Programmes conjoints entamés fin 2010 au titre du pilier Démocratie, certains méritent d'être cités ici : « Façonner les perceptions et les comportements pour concrétiser les atouts de la diversité » (SPARDA) (total 1 million €) et « Programme régional dans le cadre de l'Initiative de Kiev : projet pilote pour la restauration du patrimoine culturel dans les villes historiques – 2e Accord » (total 0,2 million €).

15. **Droits de l'homme** : 8 programmes conjoints étaient actifs en 2010 dans ce secteur, focalisés sur les grands thèmes suivants :

- i) Promouvoir les droits de l'homme (renforcement des capacités : sensibilisation et formation) (7,6 millions €);

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- ii) Promouvoir l'égalité, la diversité et protéger les droits des personnes vulnérables (minorités ; droits de l'enfant et droits de la femme) (3,9 millions €).

16. Les principaux résultats de certains programmes du volet Droits de l'homme sont présentés brièvement ci-après :

- Depuis 2009, le Programme conjoint régional « Combattre les mauvais traitements et l'impunité » (total 1,9 million €), mis en œuvre dans les pays du Caucase du Sud, en Ukraine et en Moldova, a soutenu le renforcement des capacités nationales à apporter une réponse appropriée en cas de mauvais traitements (allégués) par les forces de police et les organes d'enquête, en s'attachant tout particulièrement à obtenir une plus grande efficacité de l'enquête en cas d'allégations de mauvais traitements, ainsi qu'à lutter contre l'impunité. A la suite de la présentation des rapports par pays avec des recommandations, préparés par les experts du programme, les autorités ont entrepris un certain nombre de modifications majeures de nature législative et structurelle, en vue d'accroître l'efficacité des systèmes nationaux de plaintes. De plus, quelque 3500 professionnels du droit (juges, procureurs, avocats, officiers de police et représentants d'ONG œuvrant pour les droits de l'homme) ont été formés aux normes européennes en matière des investigations efficaces et de la protection des droits des détenus; ces formations ont également porté sur les lacunes spécifiques identifiées par les experts concernant le cadre réglementaire, les procédures et les mécanismes d'investigation des allégations de mauvais traitements dans les pays des participants. Ceux-ci ont également reçu des publications élaborées dans le cadre du programme, notamment un ouvrage (le seul sur la question) - « Lignes directrice sur les normes européennes pour une enquête efficace en cas d'allégations de mauvais traitements » - ainsi que la brochure sur les droits des détenus et les obligations des officiers de police. Ce matériel pédagogique, ainsi que les rapports de situation par pays, ont été traduits, publiés et diffusés dans les langues nationales des 5 pays bénéficiaires. Le programme comporte également un volet sur la coopération régionale, qui promeut l'échange de bonnes pratiques et d'informations. Pour la durée restante du programme en cours, les experts du programme continueront de doter les groupes de professionnels des connaissances et des compétences nécessaires pour appliquer les normes pertinentes, et suivront l'application de ses compétences dans le cadre du programme de suivi, qui démarrera en juillet 2011.
- Le Programme conjoint « Peer-to-Peer II : promouvoir des mécanismes non judiciaires, nationaux indépendants, pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture » est un programme transrégional qui vise à consolider les capacités des structures nationales des droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur les mécanismes nationaux de prévention (MNP) au titre de l'OPCAT (Protocole optionnel à la Convention contre la torture - *Optional Protocol to the Convention Against Torture*) (total 1,6 million €). Le Programme a créé un cadre permettant l'échange d'expériences et l'apprentissage par les pairs entre les MNP récemment créés et des experts du Comité de prévention contre la torture (CPT), du Sous-comité des Nations unies sur la prévention de la torture et d'autres MNP établis de plus longue date. Durant sa première année de mise en œuvre, le Programme a soutenu l'organisation d'ateliers thématiques sur des questions liées à la prévention des mauvais traitements dans les établissements psychiatriques et sur les droits fondamentaux de tout individu détenu par la police. Deux visites sur site ont été organisées, en vue de renforcer la capacité des nouveaux MNP à assurer un monitoring de la détention. En outre, il a été procédé au lancement de la Newsletter des MNP européens en tant qu'outil pour travailler en réseau ; paraissant tous les deux mois, il donne des informations sur les activités du programme, celle des MNP, du SPT, du CPT et sert de tribune de discussion sur les thèmes émergents en matière de protection contre la torture.
- Le Programme conjoint « Minorités en Russie : développer la culture, les langues, les médias et la société civile », mis en œuvre depuis 2009 (total 2,7 millions €), vise à promouvoir la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM), signée par la Fédération de Russie. Les activités se concentrent sur l'identification des mesures pratiques nécessaires à la ratification de cet instrument, sur la sensibilisation à des instruments spécifiques, la recherche concernant des domaines jusque-là inexplorés, et l'établissement de réseaux, ainsi que sur l'identification des actions de coopération mutuellement bénéfique entre différentes parties prenantes. Le Programme contribue à développer le dialogue entre la société civile et le gouvernement sur des questions liées aux langues minoritaires, à poursuivre l'identification des travaux législatifs possibles et à faire avancer la discussion sur les approches à élaborer concernant l'instrument de ratification de la Charte.

17. Un nouveau Programme conjoint dans le domaine des droits de l'homme a été lancé en Turquie à la fin de 2010 ; il s'intitule « Formation des juges et procureurs militaires aux problématiques liées aux droits de l'homme » (total 2 millions €). Le Programme vise à soutenir l'interprétation juridique et l'application des dispositions liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales dans l'esprit de la CEDH et de sa jurisprudence, et se concentrera notamment sur une plus grande sensibilisation de la justice militaire aux domaines problématiques identifiés.

18. Trois nouveaux Programmes conjoints supplémentaires ont été signés à la fin de 2010, pour démarrage en 2011, à savoir « Les médias contre le racisme dans le sport » (1,25 million €) ; « Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova » (1,1 million €) et « Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité » (Caucase du Sud, Moldova, Ukraine) (1,5 million €).

Annexes :

Tableau 1. Programmes conjoints UE/CdE actifs en 2010.

Tableau 2. Programmes conjoints UE/CdE signés en 2010, pour démarrage de la mise en œuvre en 2011.

Tableau 1. Programmes conjoints Union européenne/Conseil de l'Europe actifs en 2010

Intitulé du contrat	Ligne budgétaire UE ⁵	Référence Convention	Date de démarrage de la Convention	Date de fin	Contribution du Conseil de l'Europe	Contribution de l'Union européenne	Montant total €
Europe du Sud-est							
Albanie							
Projet contre la corruption	IPA	2009/212-599	01/09/2009	28/02/2012	130 000	2 000 000	2 130 000
Bosnie-Herzégovine							
Gestion efficace des prisons	IPA	2008/168-301	01/02/2009	31/12/2010	188 376	600 000	788 376
Renforcer l'enseignement supérieur (SHE III)	IPA	2008/164-500	15/02/2009	31/013/2011	100 000	400 000	500 000
Kosovo*							
Mission d'observation et de suivi du recensement	EAR	05KOS01/06/008	15/05/2006	15/07/2011	288 500	594 931	883 431
Éducation au Kosovo*: Interculturalisme et Processus de Bologne	IPA	2008/157-942	12/06/2008	12/06/2011	150 000	1 400 000	1 550 000
Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle	IPA	2009/219-555	15/10/2009	14/04/2012	275 000	2 500 000	2 775 000
Monténégro							
Renforcement de l'autonomie locale	IPA	2009/213-348	01/09/2009	28/02/2011	50 000	200 000	250 000
Régional							
Programme régional pour la coordination de la sécurité sociale et les réformes de la sécurité sociale en Europe du Sud-est	IPA	2008/153-292	01/03/2008	31/08/2011	219 613	1 976 509	2 196 122

⁵ IPA - Instrument de Préadhésion

EAR - European Agency for Reconstruction (Agence européenne pour la reconstruction)

CARDS - Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation (Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation)

TACIS - Technical Assistance for the Commonwealth of Independent States (Assistance technique pour les pays de la CEI)

EIDHR - European Instrument for Democracy and Human Rights (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme)

ENPI - European Neighbourhood and Partnership Instrument (Instrument pour la politique européenne de voisinage et le partenariat de voisinage)

IFS - Instrument for Stability (Instrument pour la stabilité)

FRA - EU Agency for Fundamental Rights (Agence européenne des droits fondamentaux)

DCI - Development Co-operation Instrument (Instrument de coopération pour le développement)

DG - Other funds from different Directorates General (Autres fonds provenant de différentes Directions Générales)

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

Soutien au Réseau des Procureurs	CARDS	2006/153-650	17/04/2008	16/07/2010	166 669	1 500 000	1 666 669
Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités de lutte contre la cybercriminalité	IPA	2010/248-578	01/11/2010	31/10/2012	277 778	2 500 000	2 777 778
Projet intégré de réhabilitation- Étude du patrimoine archéologique et architectural en Europe du Sud-est (IRPP-SAAH) – 5 ^e Convention UE/CdE 2007-2009 (prorogation jusqu'à novembre 2010)	DG ED/CLT	2007-4113	01/12/2007	30/11/2010	300 000	300 000	600 000
Serbie							
Renforcement de l'autonomie locale	IPA	2009/201-621	29/04/2009	30/04/2012	200 000	2 000 000	2 200 000
Renforcement des capacités de la Direction des biens confisqués - Amélioration du système de confiscation des produits du crime	IPA	2010/232-748	01/04/2010	31/03/2013	140 000	2 000 000	2 140 000
Projet de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Serbie	IPA	2010/252-978	15/11/2010	14/11/2013	200 000	2 000 000	2 200 000
Europe de l'Est et Caucase du Sud							
Arménie							
Soutien à l'accès à la justice	TACIS	2009/2154011	01/10/2009	31/12/2011	198 075	3 961 502	4 159 577
Géorgie							
Projet sur la cybercriminalité	TACIS	2009/205-431	01/06/2009	31/05/2010	20 000	200 000	220 000
Moldova							
Indépendance renforcée, transparence et efficacité de la justice	TACIS	2006/123-766	02/10/2006	30/06/2010	300 000	3 000 000	3 300 000
Programme de soutien à la démocratie	IFS	2009/226-597	04/01/2010	03/07/2011	0	4 000 000	4 000 000

Régional							
Soutien à des élections libres et équitables dans le Caucase du Sud et en Moldova	EIDHR	2007/140-322	01/01/2008	30/04/2010	500 000	500 000	1 000 000
Soutien à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique/ Programme de travail sur les zones protégées dans la politique de voisinage de l'UE ; Zone Est et Russie : Réseau Émeraude	DCI	DCI-ENV/2008/149-825	06/12/2008	05/12/2011	0	1 484 000	1 484 000
Combattre les mauvais traitements et l'impunité (Caucase du Sud, Moldova, Ukraine)	EIDHR	2007/165-700	01/01/2009	30/06/2011	950 000	950 000	1 900 000
Programme régional Initiative de Kiev: 1 ^{re} Convention – Projet pilote pour la restauration du patrimoine culturel dans des villes historiques	DG ED/CLT	2009-11768	01/09/2009	30/11/2010	100 000	100 000	200 000
Volet Partenariat oriental contre la corruption – Activités passerelles	ENPI	2010/247-132	01/08/2010	30/11/2010	0	30 000	30 000
2 ^e Convention pour le Projet pilote de l'Initiative de Kiev sur la restauration du patrimoine culturel dans les villes historiques	DG ED/CLT	2010-1165	01/12/2010	30/11/2011	100 000	100 000	200 000
Facilité Conseil de l'Europe	ENPI	2010/256-600	09/12/2010 (entrée en vigueur)	31/08/2013	0	4 000 000	4 000 000
Fédération de Russie							
Projet contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (MOLI-RU2)	TACIS	2006/126-126	19/12/2006	18/12/2010	150 000	3 000 000	3 150 000
Renforcer la capacité des professionnels du droit et des représentants des forces de l'ordre à appliquer la CEDH dans les procédures judiciaires et la pratique nationales	EIDHR	2006/132/384	22/12/2006	21/06/2010	950 000	950 000	1 900 000
Minorités en Russie : développer les langues, la culture, les médias et la société civile	ENPI	2008/170-400	17/02/2009	16/02/2012	250 000	2 500 000	2 750 000

Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe	ENPI	2010/25-874	23/12/2010	22/06/2013	100 000	1 500 000	1 600 000
Ukraine							
Transparence et efficacité du système judiciaire	TACIS	2007/141-439	02/06/2008	01/06/2011	600 000	5 400 000	6 000 000
Droits de la femme et droits des enfants	ENPI	2008/163-498	29/08/2008	28/03/2011	120 000	1 080 000	1 200 000
Promotion des normes européennes dans l'environnement médiatique ukrainien	TACIS	2007/146-597	01/09/2008	31/12/2012	220 892	1 988 026	2 208 918
Chypre							
Promotion du concept "Académie des sciences politiques" du CdE à Chypre	DG ENL	2007/137-288	27/08/2007	27/05/2011	100 250	600 000	700 250
Turquie							
Diffusion des pratiques pénitentiaires modèle et promotion de la réforme pénitentiaire	IPA	TR702 18-01/001	01/03/2009	31/08/2011	0	2 975 590	2 975 590
Renforcer le rôle des Autorités judiciaires suprêmes dans le respect des normes européennes	IPA	TR0801,01-01/001	09/01/2010	08/07/2012	127 500	3 172 500	3 300 000
Formation des juges et procureurs militaires sur des problématiques liées aux droits de l'homme	IPA	TR 0701,03-01/001	03/11/2010	02/11/2012	0	2 000 000	2 000 000
Multilatéral							
Accord- cadre de partenariat dans le secteur de la Jeunesse, 2007-2009 (prorogé au 30 juin 2010)	DG JEU	2009-11763 Accord spécifique 1/1/09-31/12/09	01/01/2009	30/06/2010	600 000	600 000	1 200 000
Réseau des Écoles d'Études politiques	EIDHR	2008/168-721	01/01/2009	31/12/2010	1 759 500	1 759 500	3 519 000
Accord de gestion conjointe pour l'éducation globale/au développement et la sensibilisation en Europe et au-delà	DCI	DCI-NSA/2008/168-814	01/01/2009	31/12/2011	414 720	900 000	1 314 720
Journées européennes du patrimoine (JEP) 2009	DG ED/CLT	2009-0263/001/001	01/03/2009	28/02/2010	95 000	95 000	190 000
Villes interculturelles : gouvernance et politiques pour des communautés diverses	DG ED/CLT	2009-11787	16/12/2009	15/12/2010	68 394	50 000	118 394

Accord de partenariat 2010 : « Une Europe de responsabilités sociales partagées »	DG ENL	VS/2009/0496	01/01/2010	02/03/2011	101 179	349 821	451 000
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 2007-2009 (prorogé au 30 juin 2010)	DG ED/CLT	2009-11763 Accord spécifique 1/1/10-30/06/10	01/01/2010	30/06/2010	300 000	300 000	600 000
Projet conjoint entre l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et la Cour européenne des droits de l'homme. Production d'un manuel de jurisprudence sur la non-discrimination	FRA	Échange de lettres	11/01/2010	31/12/2011	0	300 000	300 000
Projet ciblé Peer to peer II : promouvoir les mécanismes non-judiciaires nationaux indépendants pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture	EIDHR	2009/226-588	01/03/2010	28/02/2012	400 000	1 200 000	1 600 000
Journées européennes du patrimoine (JEP) 2010	DG ED/CLT	2010-0066-SI2,560-046	01/03/2010	28/02/2011	100 000	100 000	200 000
Accord de partenariat « Droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté »	DG EMP	VS/2010/0215	01/05/2010	30/04/2012	155 000	629 500	784 500
Accord-cadre de partenariat Jeunesse 2010-2013	DG ED/CLT	EAC-2010-CoE	01/07/2010	31/12/2013	2 100 000	2 100 000	4 200 000
Étude sur l'impact des Itinéraires culturels européens sur l'innovation et la compétitivité des PME (petites et moyennes entreprises)	DG IND	SI2.571822	14/09/2010	13/06/2011	40 750	200 000	240 750
Façonner les perceptions et comportements pour concrétiser les atouts de la diversité (Shaping Perceptions and Attitudes to Realise the Diversity Advantage (SPARDA))	DG HA	OME/2009/EIFX/CA/1 818	31/12/2010	30/06/2012	258 960	750 000	1 008 960
États non membres							
Bolivie Assistance aux autorités boliviennes pour la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de l'État	IFS	IFS-RRM/2010/232-894	15/03/2010	14/09/2011	0	270 000	270 000

<u>Asie centrale</u> Initiative UE-Asie centrale concernant l'État de droit	EIDHR	2009/220-187	16/12/2009	15/12/2011	0	600 000	600 000
<u>Kirghizistan</u> Assistance aux autorités pour reformer la législation nationale à la suite du referendum constitutionnel du 27 juin 2010	IFS	2010/248-169	01/08/2010	31/01/2012	0	80 000	80 000
TOTAL					13 866 156	73 746 879	87 613 035

Tableau 2. Programmes conjoints signés en 2010, pour démarrage en 2011

Intitulé du contrat	Ligne budgétaire UE ⁶	Référence de la Convention	Date de démarrage de la Convention	Date de fin	Contribution du Conseil de l'Europe	Contribution de l'Union européenne	Montant total €
<u>Multilatéral</u> Les médias contre le racisme dans le sport (MARS)	DG JUST	JUST/2009/FRAC/AG/1003- 30 - 0377087/00-64	01/01/2011	31/12/2012	250 000	1 000 000	1 250 000
<u>Régional</u> Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova	EIDHR	EIDHR 2010/256- 575	01/01/2011	31/12/2012	350 000	750 000	1 100 000
<u>Régional</u> Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité (Moldova, Caucase du Sud, Ukraine)	EIDHR	EIDHR 2010/256- 575	01/07/2011	31/12/2013	750 000	750 000	1 500 000
TOTAL							3 850 000

⁶ IPA - Instrument de Pré-Adhésion

EAR - European Agency for Reconstruction (Agence européenne pour la reconstruction)

CARDS - Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation (Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation)

TACIS - Technical Assistance for the Commonwealth of Independent States (Assistance technique pour les pays de la CEI)

EIDHR - European Instrument for Democracy and Human Rights (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme)

ENPI – European Neighbourhood and Partnership Instrument (Instrument pour la politique européenne de voisinage et le partenariat de voisinage)

IFS – Instrument for Stability (Instrument pour la stabilité)

FRA – EU Agency for Fundamental Rights (Agence européenne des droits fondamentaux)

DCI – Development Co-operation Instrument (Instrument de coopération pour le développement)

DG – Other funds from different Directorates General (Autres fonds provenant de différentes Directions Générales)